



# LA PENSION C'EST NOTRE AVENIR À TOUS



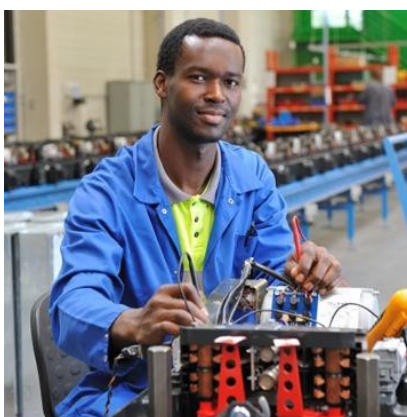
**THOMAS**, 26 ans, vient d'entrer comme technicien ELM. La pension il s'en fout. De toute façon, d'ici 40 ans, il y a tellement de choses qui auront changé...

**NATHALIE** est accompagnatrice depuis 25 ans. Elle a d'abord essayé un tas de petits boulots avec son diplôme de tourisme, mais elle n'a jamais trouvé que des contrats de remplacement, des intérim. Alors la SNCB, ça lui plaisait. Elle pouvait utiliser les langues apprises et elle avait quand même un contact avec les voyageurs. Finalement, elle aussi voyage un peu... Même si le boulot a beaucoup changé. Elle est fatiguée à cause des horaires et les agressions se multiplient ces dernières années. Elle aspire à sa pension. Plus que 5 ans... enfin c'est ce qu'elle croyait ! Mais Bacquelaine a tout changé ! Elle devra travailler au moins 8 ans de plus que prévu ! Elle est dégoûtée... Son mari est conducteur. Ce n'est pas comme ça qu'ils avaient envisagé l'avenir !

**JEAN-MARIE** est agent de maintenance. Il n'en peut plus, son dos est foutu. Heureusement, il pourra bientôt partir. Il a une « carrière longue » comme on dit, déjà 42 ans qu'il est là. Paraît qu'on parle des métiers « pénibles ». S'il ya bien un métier « pénible » c'est le sien ! Mais il n'a jamais été reconnu comme tel. Paraît que c'est en discussion. Enfin, tant mieux pour les suivants. Lui en tout cas, dès qu'il le pourra, il s'en ira. Il a déjà rentré sa demande.



**ET TOUS LES  
AUTRES  
CHEMINOTS...**



**C'est vrai, le ministre Bacquelaine s'attaque directement aux roulants** (conducteurs et accompagnateurs). Il veut supprimer leur « régime préférentiel », le seul qui reste d'après lui avec celui des militaires, qu'il veut supprimer aussi. Il veut non seulement modifier leur âge de départ, qui passerait en 2018 de 55 ans à 57 ans (puis augmenterait jusqu'à arriver à 63 ans) mais il ajoute aussi en une fois 8 ans de carrière: 38 ans en 2018 au lieu de 30 ans pour arriver au final à 42 ans de carrière.



**Mais il ne s'attaque pas qu'aux roulants !**

En même temps, le combat se mène au sein du Comité national pension pour la **reconnaissance de la pénibilité des métiers, de tous les métiers du rail**. Pourquoi ? Parce que si aujourd'hui les roulants sont en 48<sup>ème</sup> et tous les autres cheminots en 55<sup>ème</sup>, ce que le ministre veut faire, c'est amener tout le monde en 60<sup>ème</sup>.

Concrètement : là où vous pouviez partir plus tôt avant, ce ne sera plus possible ! Sauf si vous êtes reconnu comme exerçant un « métier pénible ».

## LE COMBAT EST DOUBLE

- La CGSP Cheminots ne veut pas de loi spécifique pour les roulants. La pénibilité de leur métier doit être négociée, comme celle de tous les autres cheminots, au sein du Comité national pension.
- La pénibilité de tous les métiers du rail doit être négociée et reconnue au sein du Comité national pension.

**Face à l'attaque sans précédent envers l'ensemble des cheminots, nous voulons tout d'abord être associés aux négociations sur la pénibilité. Tous les débats doivent être menés au sein du Comité national pension secteur public. Ceci implique qu'aucune initiative législative ne doit être prise avant que les résultats de ces négociations ne soient connus. Si jamais une loi devait quand même être promulguée avant, la CGSP Cheminots réagira par tous les moyens.**

### NON SEULEMENT VOUS DEVEZ TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS, MAIS VOUS PERDEZ DE L'ARGENT !

GRADE	ANNEES DE CARRIERE	TANTIEMES	MONTANT NET DE LA PENSION (sans reconnaissance de pénibilité)
Conducteur	36 ans	48 <sup>ème</sup>	1943,93
	36 ans	60 <sup>ème</sup>	1706,42
	45 ans	60 <sup>ème</sup>	1943,93
Accompagnateur	36 ans	48 <sup>ème</sup>	1888,71
	36 ans	60 <sup>ème</sup>	1675,40
	45 ans	60 <sup>ème</sup>	1888,71
Agent de maintenance	41 ans	55 <sup>ème</sup>	1503,61
	41 ans	60 <sup>ème</sup>	1424,65
	45 ans	60 <sup>ème</sup>	1503,61
Technicien	41 ans	55 <sup>ème</sup>	1895,30
	41 ans	60 <sup>ème</sup>	1803,02
	45 ans	60 <sup>ème</sup>	1895,30
Ingénieur civil	41 ans	55 <sup>ème</sup>	2572,80
	41 ans	60 <sup>ème</sup>	2409,93
	45 ans	60 <sup>ème</sup>	2572,80

Dans la réforme pension, le ministre va donc supprimer les tantièmes en même temps pour les roulants (fin des 48<sup>ème</sup>) que pour les autres cheminots (fin des 55<sup>ème</sup>). Si vous voulez garder le même montant de pension, vous devrez travailler 9 ans de plus pour les roulants et 4 ans de plus pour les autres cheminots. Si votre métier est reconnu pénible, vous pourrez SOIT avoir une pension plus élevée, SOIT partir plus tôt. Ce sera l'un OU l'autre. Nous voulons l'un ET l'autre !

Le combat ne fait que commencer, les permanents régionaux passeront sur votre siège de travail pour vous informer et répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter !

**CGSP CHEMINOTS** 02/508 58 19

Ou par mail à : [cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)